



Intelligence artificielle et métiers de la création en Bretagne :

enjeux et préconisations

SYNTHÈSE

Naouegezh artifisiel ha micherioù ar c'hrouiñ e Breizh : dalc'hoù hag erbedadennoù
SINTEZENN

Injenie artificiale e metiérs de l'orinézon en Bertègn : ajeûs e recomandes

ABERJÉE

La Région Bretagne a saisi le Conseil culturel de Bretagne, à des fins d'éclairage sur les enjeux et les impacts de l'IA dans le secteur culturel en Bretagne, en particulier les métiers de la création, dans le cadre de l'élaboration d'un bordereau régional présenté à la session des 27 et 28 mars 2025.

Ce rapport identifie les enjeux, en particulier éthiques et juridiques, et analyse les impacts de l'intelligence artificielle (IA) sur les métiers de la création en Bretagne. Il propose différents leviers pour concilier innovation technologique et protection des droits des auteurs.

Le Conseil culturel dresse le constat que depuis 2022, l'essor des outils d'IA générative (ChatGPT, DALL-E, etc.) modifie profondément les secteurs de la création (illustration, traduction, musique, etc.). Ces technologies démocratisées permettent parfois des gains de temps pour des tâches fastidieuses mais menacent les revenus des créateurs, la valorisation du travail humain et le rapport critique à la connaissance.

L'usage des IA soulève des enjeux juridiques : une utilisation d'œuvres protégées pour leur apprentissage sans respect des droits d'auteur ; un cadre légal ambigu (directive européenne DAMUN), notamment à propos de l'exception "Text and Data Mining" (opt-out), qui ne protège pas suffisamment les artistes-auteurs et autrices.

Les conséquences sont économiques avec des risques de pertes d'emploi, et de précarisation accrue des métiers de la création. Elles sont également éthiques avec une standardisation et une homogénéisation des contenus artistiques, ainsi qu'un appauvrissement des langues dites minorisées. Elles sont enfin environnementales à cause de la consommation importante des ressources, exacerbant l'impact écologique.

L'IA pose des défis majeurs pour les métiers de la création. Le rapport appelle à une réponse collective pour encadrer son usage, préserver les droits des créateurs, et promouvoir une innovation responsable et respectueuse des piliers du développement durable consacrés par les Nations unies.

Le Conseil culturel de Bretagne propose trois grandes préconisations qui doivent s'inscrire dans le temps long et de manière partagée avec les différents acteurs culturels, techniques et politiques (créateurs, développeurs et institutions) :

Préconisation n°1 : Créer un cadre éthique

- Adopter et diffuser une charte éthique
- Conditionnaliser les marchés et les aides publiques
- Instaurer une structure coordinatrice pour renforcer la collaboration entre les acteurs et développer des corpus ouverts respectueux des droits des auteurs

Préconisation n°2 : Soutenir les créateurs et les créatrices

- Former les artistes auteurs et autrices
- Labelliser la production et la création humaines et identifier les produits synthétiques
- Soutenir un filet de protection et un statut fort pour les artistes auteurs et autrices

Préconisation n°3 : sensibiliser et former les publics

- Sensibiliser les publics sur les impacts des contenus générés par IA et promouvoir les valeurs associées à la créativité humaine
- Intégrer des modules sur l'usage éthique de l'IA dans les formations initiales et continues pour toutes et tous

Le Conseil culturel de Bretagne est une assemblée consultative unique en France créée en 2009 par le Conseil régional de Bretagne. Ses 70 membres représentent les principaux acteurs de la vie culturelle, artistique, patrimoniale et linguistique du territoire. Il est consulté par le Conseil régional sur toute question traitant de l'identité culturelle de la Bretagne et de son rayonnement. Le Conseil rend des avis, remet des contributions, réalise des études.

Contact / Darempred / Pour nous toucher:

conseil.culturel@bretagne.bzh / 02 99 27 18 31



